

FICHE DE DEMANDE DE CIRCULATION

Groupe de 10 personnes ou plus

À retourner **72h avant le voyage** par courrier à l'agence SITAC ou par courriel à contact.sitac@keolis.com, à défaut votre demande ne sera pas traitée. Cette demande n'est valide et jugée acceptée que si elle vous est retournée signée et qu'elle est présentée au conducteur avant la montée du 1^{er} passager.

Numéro de carte de groupe	
Nom de l'établissement ou de l'association	
N° de téléphone (Accompagnant Jour J)	
Courriel (Responsable)	
Nombre de personnes à transporter	
Date du voyage (jour/mois/année)	
ALLER	
Ligne de bus	
Heure de départ <i>souhaitée</i> * (hh:mm)	
Arrêt de montée	
Arrêt de descente	
CORRESPONDANCE, S'IL Y A	
Ligne de bus	
Heure de départ du second bus*(hh:mm)	
Arrêt de montée	
Arrêt de descente	
RETOUR	
Ligne de bus	
Heure de départ <i>souhaitée</i> * (hh:mm)	
Arrêt de montée	
Arrêt de descente	
CORRESPONDANCE, S'IL Y A	
Ligne de bus	
Heure de départ du second bus*(hh:mm)	
Arrêt de montée	
Arrêt de descente	

*Veuillez consulter les fiches horaires ou le calculateur d'itinéraire sur www.sitac.net

Envoyer la demande


CONSIGNES À RESPECTER

72h minimum avant le déplacement :

- ✓ Remplir une **demande de circulation** via le formulaire en ligne : sitac.net/demande-dautorisation-de-circulation/
- ✓ Par la suite, vous recevez une **confirmation écrite** vous permettant de circuler aux heures admises sur ces lignes.
- ✓ S'assurer que la carte SIMPLICITÉS du groupe dispose suffisamment de titres « Groupe 10 ou + ». **La consultation du solde restant s'effectue à bord**, appuyez sur le symbole **i** de l'écran du valideur, puis présentez la carte SIMPLICITÉS devant la cible du valideur.
- ✓ Le **rechargement** de la carte SIMPLICITÉS s'effectue, au choix :
 - à l'agence SITAC, située place Monseigneur Tissier, à Châlons-en-Champagne,
 - par téléphone au 03 26 69 59 00.

Le jour du trajet : L'accompagnateur doit **veiller au strict respect des horaires indiqués**, auquel cas le groupe pourra être refusé.

À la montée dans le véhicule, **la demande de circulation validée doit être présentée au conducteur**, avant de procéder à la validation en respectant les étapes suivantes :

1. Appuyer sur le symbole  de l'écran du valideur,
2. Présenter la carte SIMPLICITÉS devant la cible du valideur,
3. Taper le nombre exact de personnes composant le groupe à l'aide de la touche **+**,
4. Enfin passer la carte SIMPLICITÉS sur la cible afin de retirer le nombre de voyages décompté.

La facturation : Le **règlement du titre "Groupe 10 ou +" s'effectue en post-paiement** uniquement. Vous n'avancez donc aucun frais au moment du chargement de votre carte mais faites l'objet d'une facturation.

L'organisme détenteur du titre est chaque mois facturé du nombre de titres consommés sur la carte SIMPLICITÉS utilisés pour voyager.

Point de vigilance : En cas d'absence de solde suffisant le jour du voyage, la facture sera établie au tarif unitaire en vigueur, soit 1,20 € par personne.

Mise à jour : Une fois par an se rendre en agence SITAC muni de ou des carte(s) groupe afin de mettre à jour le profil tarifaire.



Agence SITAC
Place Monseigneur Tissier
51000 Châlons en Champagne

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-18h30
Le samedi 10h-12h30 et 14h-17h

Tél : 03 26 69 59 00